

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 02 MARS 2015 A 20 H 15

Présents à la séance : 29

L'An Deux Mil Quinze, le **02 MARS 2015 A 20 H 15**

Extrait affiché le :
03 Mars 2015

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoit, Maire.

1^{ère} séance 2015.

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie,
M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER
Annie, Mme LAVAL Christiane, M. PIERRON Joël, Mme RENAUX Anne-Marie,
Mme STAUB Edith, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN
Denis, Mme PANO-WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRE
Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David,
M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-
LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIERE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène,
M. FOUCAL Olivier
Conseillers Municipaux.

Objet : Demande de protection
du grand orgue.

Secrétaire de séance : M. DEMENGE Abel.

N°3/2015

Madame Marie VINCENT, Adjointe déléguée, sollicite du Conseil
Municipal qu'il demande officiellement une protection (classement ou inscription) au titre des
monuments historiques de l'orgue de l'église St Luc.

Il s'agit en effet d'un patrimoine inestimable de la Ville et sa
protection au titre des monuments historiques permettra de s'adjoindre les compétences de
personnes hautement qualifiées en matière d'orgues et d'être assuré d'avoir affaire à une
entreprise agréée « monuments historiques » lorsque des travaux seront décidés (et l'orgue en a
besoin).

L'Assemblée délibérante est unanime à demander cette protection à
l'Etat (DRAC).

Le Maire a tous pouvoirs pour constituer le dossier en vue de cette
protection.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,